-Royal Studio-

— ET —

SALLES D'ART

98 Rue Wellington

—:o:—

Photographies Cabinet,

2.00 la douzaine, et elles sont réellement bonnes.

—:o:—

Voyez nos

Photographies de raquetteurs

Toutes sortes de Photographies exécutées à des Prix qui conviennent à tous.

—:o:—

VUES

De toutes les parties du Canada.

Cadres, Albums, Statues, Ouvrages Japonais.

ABAT-JOUR

De fantaisie, faits à ordre, au plus court délai.

Venez voir nos Curiosités Mécaniques.

Royal Studio.

Vis-à-vis les édifices du Parlement.

LES VUES M. DE BLAKE

Le discours prononcé par M. Blake sur la motion Landry est une leçon de droit criminel et administratif faite au gouvernement : leçon donnée avec talent et éloquence, mais rendue ennuyeuse par de trop longues citations.

Le chef de l'opposition a déclaré, tout de suite, qu'il n'entend pas parler comme chef de parti, qu'il exprime ses opinions personnelles, et que ses amis ne doivent pas se considérer comme liés par telles opinions.

Lui, croit Riel fou et irresponsable, mais il admet qu'on puisse différer d'opinion là-dessus. Il s'est chargé d'établir, lui-même, que les jurés ont été unanimes à le trouver parfaitement sain d'esprit. Il n'a rien à dire contre la justice du procès fait à Riel, et il ne commence à blâmer le gouvernement qu'à partir de la sentence de mort

A ce moment, l'Exécutif avait à remplir un grave devoir ; il n'a pas su le comprendre, et c'est ce que M. Blake lui reproche. Il n'attaque pas les motifs qui ont pu guider le gouvernement à laisser exécuter Riel : il appuie sur son ignorance des principes du droit criminel.

Il fait aussi de la révolte de Riel une offense politique et regrette que le gouvernement ait oublié que ces offenses ne doivent pas être punies de mort.

M. Blake a émis des théories, sans les appliquer au cas de Riel.

Il y a loin des considérations élevées et calme de M. Blake sur la question aux vues mesquines et passionnées de certains députés du mouvement national Evidemment, il n'y a pas communauté de sentiments chez ce nouveau parti politique, si nouveau parti il y a. Les déclarations de M Blake jettent quelque doute sur l'existence de tel parti.

LEGISLATURE D'ONTARIO

Le bill de l'honorable M. Ross relatif aux écoles séparées a été soumis au comité de toute la chambre. Ce bill a pour objet de consolider la loi et d'opérer plusieurs amendements. Il pourvoit ce que, sur requête de cinq chef de familles de couleur, des écoles soient établies ; et quand le professeur de l'école publique est catholique, il permet l'établissement d'écoles protes tantes séparées.

Un autre bill pour amender le cens électoral a passé devant le comité. Il permet aux salariés, rentiers, propriétaires et occupants de maison d'enregistrer leur vote dans une municipalité où ils ne résident pas, pourvu qu'ils demeurent dans le district électoral.

Plusieurs autres projets de loi importants relatifs à la vaccination, aux asiles privés d'aliénés, aux maisons industrielles de refuge pour les filles, aux biens des églises, etc., ont aussi été examinés.

LES FAITS DU JOUR

La misère est extrême chez une grande partie de la population de Terrebonne. On y menrt de faim.

Les secours donnés aux habitants des îles de l'ouest de la côte d'Irlande où sévissait une famine terrible ont arraché plusieurs personnes à la mort.

Les jeunes irlandais de Kingston se proposent de faire, à la prochaine fête de Saint Patrice, une démonstration sans précédent, si le Home Rule est accordé à l'Irlande.

Il y a eu récemment conférence entre les ouvriers et maîtres boulangers de Toronto relativement à certains changements proposés dans les heures de travail, etc. Rien n'a été décidé encore,

Les revenus du trafic sur le Pacifique Canadien, pour la semaine finissant le 14 courant, ont été de $125,000, $31,000 de plus que pour la période correspondante de l'an dernier.

George W. Boggs, maitre de poste de Saint Thomas, Ont, arrêté pour vol de lettres enrégistrées, s'est déclaré coupable sur quelques accusations. Son procès se fait.

Les cadavres de John Cochrane et de demoiselle Annie Alexander, de Toronto, disparus tous deux mystérieusement, en janvier, ont été trouvés flottant sur la baie de Toronto.

Les fameux faux-monnayeurs, dont plusieurs banques du Canada et des Etats Unis ont été victimes depuis un an, viennent d'être arrêtés à New-York- Ils sont connus en Europe et la liste de leurs méfaits est longue.

LES HURONS

M. Sulte persiste à placer les Ochatéguins à Kingston et les Charioquois à Prescott. Qu'il consulte la carte de Champlain, qui accompagne l'édition de 1632 de ses œuvres, et il verra que les Hurons sont placés près de la baie Georgienne; alors Champlain avait visité le pays huron et pouvait lui donner sa véritable position, tandis que ses cartes de 1612 et 1613 sont faites d'après les renseignements fournis par les Sauvages. Du moment qu'il connait le pays, les mots "Ochatéguins" et "Charioquois" disparaissent, et sont remplacés par le mot "Hurons."

Les Charioquois étant à la traite au saut Saint-Louis, en 1611, disent à Champlain, "qu'il viendrait trois "cents algonquins dans cinq ou "six jours etc." Or ces Algonquins étaient de l'île des Allumettes : les Charioquois étaint donc passés par l'île pour apprendre cette nouvelle. Leur passage par cette île, indique que leurs demeures étaient au Lac Huron et non sur les bords du St Laurent.

M. Sulte dit que la partie supérieure du Saint-Laurent n'était pas une voie dangereuse, du temps de Champlain. Dans une note explicative de la carte de 1632, ce dernier dit, que les Antouhonorons habitent "proche de la rivière St "Laurent, de laquelle ils empê-"chent le passage à toutes les au-"tres nations, ce qui fait qu'elle "est moins fréquentée."

M. Sulte est tenace. Quelque soit le sujet qu'il traite, il termine invariablement par le fameux "1618." Qu'il prenne garde, cela devient monotone, et l'on pourrait croire qu'il n'a pas autre chose pour appuyer sa supposition. Je ne doute pas qu'au moment où Champlain écrivait le récit, au cours duquel il mentionne que Brûlé s'était adonné aux sauvages depuis 8 ans, il eût tout le loisir necessaire. Ma prétention est que, depuis l'époque, où partit le premier français pour aller hiverner chez les sauvages, jusqu'à celle où le fait cité plus haut est rapporté, Champlain avait eu tant à faire pour sa colonie, qu'il pouvait facilement se tromper en donnant la date du départ de Brûlé.

M. Sulte ne se rappelle pas quelle position il occupait il y a trois ans et il veut que Champlain se rappelle parfaitement une chose qui lui était indifférente. Tant que M. Sulte n'aura que cette date de 1618 à m'offrir, il lui sera impossible de me convaincre que je suis dans l'erreur.

J. N. RATTEY.

Au Cercle des Familles

Les conférences, interrompues dimanche dernier par rapport au concert de l'Orphelinat Saint Joseph, seront reprises demain, dimanche.

Le Docteur Valade s'est chargé de l'organisation complète de la soirée. Il donnera lui même la conférence, dont le sujet est "Les falsifications dans le commerce et dans la société."

Prix d'admission, 10 centins.

NOS BANQUES

L'état des banques incorporées du Canada, pour janvier dernier, montre un total d'actif de $223,151,130 et un passif de $141,772,523. L'actif s'est augmenté de $225,578 et le passif diminué de $450,183 depuis janvier. En février 1885 l'actif était d'une dixaine de millions moins considérable, et le passif moindre de près de neuf millions.

LE NAUFRAGE DE L'OREGON.

A la suite d'une exploration faite mercredi par des plongeurs sur le lieu du naufrage de l'*Orégon*, on a dû abandonner l'espoir de relever l'épave engloutie. Le grand steamer est coupé en deux, et déjà des colis échappés de ses flancs ont apparu à la surface de l'eau. Il ne reste plus, suivant les experts, qu'à faire sauter la coque pour faire remonter les parties du chargement de nature flottante et les recueillir à mesure. On ne pense pas que des plongeurs puissent pénétrer dans l'intérieur du navire. L'explosion sera le moyen le plus expéditif, et celui dont on pourra obtenir les résultats les plus sûrs.

NOS RAMEURS.

Un journal montréalais trace une petite biographie de Hanlan, le célèbre rameur canadien.

Hanlan est âgé de 31ans. Il mesure cinq pieds 9 pouces et trois quart de hauteur et pèse 163 livres.

Hanlan prétend avoir fait $150,000 en dix ans avec sa profession.

Le plus fort concurrent que Hanlan ait rencontré est Beach. Hanlan fait de grands éloges de cet adversaire.

Beach est un jeune homme. Il a à peine 35 ans et pèse 170 livres.

Beach vit à même le revenu que lui procurent ses succès dans sa profession. On se souvient que la population de Sydney lui fit un cadeau de $15,000.

AU BON MARCHE

Toujours en mains le meilleur choix de livres d'images, de Chapelets de Statues, et d'article religieux vendus à bon marché chez

P. C. GUILLAUME,
455 Rue Sussex.

NOTA.—Afin de faire place aux nouvelles marchandises du printemps, une réduction de dix par cent, sera faite sur toutes les achats d'objets de fantaisie.

LE MONDE ET LA VILLE

Figues, 8 cts la livre, chez N. A. Savard.

M. Greenshield, avocat, de la défense, au procès de Régina, assistait aux débats parlementaires, hier soir.

Un nommé Bourgette a été écrasé par un lourd attelage, à la Chaudière, hier matin, en conduisant une voiture de M. Wright, de Hull. Il a eu les reins brisés et on désespère de sa vie.

40 pour cent d'économisé sur tout achat de hardes et tweeds que vous ferez chez P. H. Chabot durant le présent mois. Les citoyens d'Ottawa et des comtés environnants l'ont si bien compris, qu'ils n'ont cessé de se rendre en masse pour satisfaire leur bon goût en achetant ce qu'il y a de plus nouveau en tweeds, draps, etc.

On répare actuellement la vieille maison de pierre située entre chez M. Hope et les édifiées en construction du gouvernement, rue Elgin. M. C. Neville y ouvrira un restaurant.

Avis aux personnes qui désirent de bon temps dans leur poche. Montres Waltham en or ou argent, à grande réduction de prix, avec assortiment complet de joncs de mariage et bijoux de différents genses, garantis tels qu'on les représente, sinon l'argent sera remis.

H. Norez, No 30 rue Rideau, porte voisine du London Chop House.

Demain les membres de l'Union Saint-Joseph célèbrent leur fête patronale. Ils se rendront en corps à l'église Saint Jean-Baptiste où il y aura grand'messe et sermon de circonstance. La Société Saint-Joseph de Hull se joint à celle d'Ottawa pour la célébration.

Sir Alexander Stuart, un des hommes politiques éminents de la Nouvelle Galles du Sud, est de passage en cette ville, en route pour l'exposition de Londres. Il trouve Ottawa plaisant, nos édifices publics admirables. Il assistait, hier soir aux débats parlementaires.

Biscuits Soda, 8 cts la livre chez N. A. Savard.

AVIS AUX MÈRES—Le Sirop Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant ; il produit un sommeil naturel, tranquille, en enlevant les douleurs de l'enfant, et le petin chérubin s'éveille aussi frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le milleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez-vous, et demandez le "*Sirop Calmant de Madame Winslow*," et n'en prenez pas d'autre sorte.

ARTICLES DE MODE

Mlle A. McDonald vient d'arriver des marchés fashionables où elle a fait des achats considérables au comptant, dans les patrons les plus distingués. Ses nombreuses amies trouveront son assortiment complet et bien choisi. Elle ouvrira bientôt son magasin de printemps, et elle sollicite respectueusement la faveur d'une visite. 521 rue Sussex, 4e porte de la rue York.

EGLISES CATHOLIQUES

Heures des offices dans les églises catholiques d'Ottawa le dimanche et les jours de fêtes d'obligation.

BASILIQUE, RUE SUSSEX

Sa Grandeur Mgr Thomas Duhamel, D.D., évêque du diocèse d'Ottawa ; M. l'abbé J. O Routhier, V. G. ; M l'abbé G. Bouillon, procureur ; M. l'abbé M. Sloan, secrétaire ; M. L. Campeau, Rév. P. Molloy, O M.I.—Messes à 6, 8 et 10 hrs. a. m., et les vêpres à 3 hrs p. m.

SAINT ANNE, RUE SAINT-PATRICK

M. l'abbé M. R. Prud'homme, curé, assisté de M. l'abbé Drolet—Messes à 8 et 10 hrs a. m., vêpres à 3 hrs p. m.

SAINT-JOSEPH, RUE WILBROD

Rév. A. Pallier, O.M.I., P.P.—Messes à 6, 8 et 10 hrs a. m., vêpres à 7 hrs p. m.

SAINT-PATRICK, RUE KENT

M. l'abbé M. J. Whalan, curé—Messes à 8 et 10 hrs a. m,, vêpres à 7 hrs p. m.

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR, RUE MURRAY

Rév. M. Gendreau, O.M.I., chapelain—Messe à 7½ hrs a. m., et office à 7 hrs p. m.

SAINT JEAN-BAPTISTE, PRIMROSE HILL

Les RR. PP. Dominicains—Messes à 8 et 10 hrs a. m., et vêpres à 3 hrs p. m.

W. A. ARMOUR

Manufacturier et Importateur

MOULURES POUR ENCADREMENT

D'IMAGES, MIROIRS,

(Glaces de fabrique allemande et anglaise)

Tableaux à l'huile Anglais, Français et Allemands,

Aussi, toutes sortes de Peintures, Cadres en peluche, et de canevas pour tableaux.

LES MARCHANDISES SONT VENDUES PAYABLES TANT LA SEMAINE OU LE MOIS.

IMAGES ENCADREES AU PRIX DES MANUFACTURES.

Venez me faire une visite,

Et vous épargnerez au moins de 10 à 25 par cent.

N. B.—Je vendrai aux marchands les moulures, cadres, peintures, miroirs, canevas pour tableaux et toutes les plus récentes nouveautés du commerce de peintures aux prix de Montréal et Toronto.

W. A. ARMOUR,
482 rue Sussex.

J. L. N. GUINDON, L. L. B

AVOCAT

124 Rue PRINCIPALE, Hull

— ET —

45 Rue MURRAY, Ottawa

Ottawa, 20 nov. 1884

AVIS

Les membres de l'Union Saint-Joseph sont priés de se réunir à la salle dimanche matin, le 21 courant, à 8 heures précises, pour former la procession et se rendre ensuite à l'église Saint-Jean-Baptiste.

Le départ de la salle aura lieu à 8.45.

A. LAVIGNE, Secrétaire.
C. DESJARDINS, Président.

18 mars 1886.

MESDAMES,

LES MARCHANDISES DE

MODES DU PRINTEMPS

—DE—

Mlle A. McDonald

Arrivent journellement

Maison de Modes Parisienne

521 RUE SUSSEX,

Quatrième porte de la rue York.

PATINOIR A ROULETTES

"ROYAL."

PROGRAMME DE LA SEMAINE :

Attraits extraordinaires.

Vendredi soir—Grand bénéfice complimentaire offert au club de polo d'Ottawa. Grand événement avec belle liste d'attractions. Voyez les programmes.

Samedi soir—Grande Grande course de deux milles pour une bourse de $20. Wm. Gallagher *vs.* Frank Curtis.

Ouvert—Matin, 10 à 12.
Après-midi—2 30 à 5.
Le soir—7 30 à 10.

O'REILLY FRERES,
Propriétaires.
A. S. RENNIE,
Gérant.

Voitures! Voitures!

Voitures couvertes ou decouvertes, Phaétons, Rockaways, Express, Chariots à pain, etc., etc.,

Faits à ordre, avec soin et promptitude. Je répare aussi les voitures et ferre les chevaux, etc., etc. Les matériaux que j'emploie pour la confection de mes voitures sont de première qualité et mon ouvrage est garanti tant sous le rapport du travail de la main d'œuvre que sous celui de la solidité et du fini.

Je sollicite le patronage du public en général.

ALFRED MATHIEU,

No. 380 rue Clarence, Ottawa

24 juillet 1885. 1a

POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

SOUMISSIONS POUR CHEVAUX.

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées "Soumissions pour chevaux," et adressees à l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de lundi le 29 mars, 1886, pour fournir 100 chevaux de selle et 100 chevaux de trait pour la police à cheval ; ces chevaux devant être livres à Regina, Territoires du Nord-Ouest, pas plus tard que le 24 d'avril.

Les soumissions devront spécifier le prix par cheval de chaque classe, de trait ou de selle, et pourront comprendre tout nombre pas moindre qu'un chargement de wagon.

Avant d'être expédiés d'Ontario ou de Québec, les chevaux seront examinés par un officier de la police et un chirurgien vétérinaire, mais seront aux risques et dépens des entrepreneurs et ne seront payés que lorsqu'ils seront livrés à Régina. Les chevaux qui seront blessés ou tomberont malades pendant le trajet ne seront amenés à Régina qu'après être complètement rétablis.

Les soumissionnaires devront mentionner la date à laquelle les chevaux seront prêts, et la station de chemin de fer en Ontario ou Québec qu'ils choisissent pour l'inspection.

DESCRIPTION.

CHEVAUX DE TRAIT—Agés de 5 à 7 ans, environ 1,250 lbs. jambes courtes, actifs, sains et exempts de défauts, bien domptés et bons marcheurs.

CHEVAUX DE SELLE—Agés de 5 à 7 ans, de 15 à 15-3 de haut, de bonne race et sains, exempts de défauts, de bonne substance, de belle apparence et action, et bien domptés.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour un montant "égal à dix pour cent" de la valeur totale des chevaux offerts ; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de le faire, ou s'il manque de produire des chevaux convenables pour l'inspection à la date spécifiée dans son contrat, ou de les livrer à Régina pas plus tard que le 24 d'avril. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

On ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE,
Contrôleur,
P. C. N. O.

OTTAWA, 13 mars 1886.

Sirop des Enfants du Dr Goderre—Le seul sirop calmant reconnu par la profession médicale. Prix 25c. la bouteille. En vente chez C. O. Dacier et H. F. MacCarty, Ottawa

THEATRE ROYAL

Locataire et Direct. J. H. GILMOUR
Gérant, - - - - L. HOWARD

SEMAINE COMMENCANT

LUNDI, 15 MARS,

Trois pièces Différentes.

Lundi, Mardi, Mercredi et matinée de Jeudi,

"MONTE CRISTO"

Jeudi et Vendredi soirs, et matinée de Samedi,

"Galley Slave"

Samedi soir,

"Streets of New-York,"

Matinées : JEUDI et SAMEDI.

Admission : 15 et 25 cts. Portes ouvertes à 1.30 p. m. Levée du rideau à 2.30

Prix d'admission : 15, 20. 30 et 50 cts.

POUR LE TEMPS

DU

CAREME SEULEMENT

Reduction extraordinaire sur tous les effets d'epiceries et sur le poisson specialement.

Hareng frais, 15 cts. par doz.
Hareng salé, 15 cts. par doz.
Morue No. 1, 3 cts. par lb.
Saumon No. 1, 6 cts. par lb.
Maquereau, 15 cts. par doz.
Melasse, 10 cts. la pinte.
Sirop, 10 cts. la pinte.
Excellent thé, de 15 à 25 cts. par lb.

A la Maison d'Epargne,

Coin des rues Dalhousie et Murray.

N. A. SAVARD, Prop.

Articles de Modes

LA GRANDE

VENTE

CHEZ

WOODCOCK

DE

NOUVEAUX

CHAPEAUX

DU

PRINTEMPS

Commence Aujourd'hui.

ACHETEZ ICI SEULEMENT

Nouveautés Françaises.

Voyez les vitrines de la

Celebre Maison de Modes,

39 RUE SPARKS.

AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Approvisionnements des Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de MARDI, le 20 AVRIL, 1886 pour la livraison pendant l'exercice expirant le 30 juin 1887 des approvisionnements des Sauvages, tous droits payés, à divers endroits au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces approvisionnements consistent en farine, lard séché, bœuf, épiceries, munitions, ficelles, bœufs, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, etc., etc

On pourra obtenir des formules de soumission et les détails relatifs à ces approvisionnements, les dates des livraisons, etc., en s'adressant au soussigné, ou au Commissaire des affaires des Sauvages à Régina, ou au Bureau des Sauvages, Winnipeg.

Les soumissions peuvent être faites pour chaque catégorie d'effets (ou pour une partie de chaque catégorie d'effets) séparement, ou pour tous les effets mentionnés dans la liste.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, payable au surintendant général des affaires des sauvages, pour au moins cinq pour cent du montant des soumissions pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il n'accomplit pas le service entrepris. Le chèque sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Les soumissionnaires sont requis de faire la somme totale de la valeur en argent des affaires qu'ils offrent de fournir, car sans cela leurs soumissions ne seront point prises en considération.

Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature de deux cautions jugées suffisantes par le département, pour garantir l'execution du contrat.

Dans tous les cas où le transport ne se ferait que partiellement par voie ferrée, les entrepreneurs devront faire des arrangements convenables pour que les approvisionnements soient expédiés sans retards des stations de chemins de fer à leur destination dans l'entrepôt du gouvernement au point de livraison.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages

Dépt. des Affaires des Sauvages,
Ottawa, 8 mars, 1886